



Président	M.	Lionel Moyard
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Mathias Ekah
	M.	Laurent Gilliard
Huissier	M.	Jean-Michel Talon

Présences

85 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées

Mmes Valérie Calderini, Soraia Dias, Geneviève Frass, Anna Krenger, Christine Menzi, Kyong-Won Schärer, Elisabeth Wermelinger ;
MM. François Cardinaux, Alain Delseth, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Silvano Pozzi, Pierre-André Spahn, Frédéric Willemin.

Absents : M. Carlos Andres Gozzing Martinez

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 12 novembre 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Ordre du jour

0 Préambule _____

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025 _____

2 Assermentation _____

2.1 De M. Henri Rollier, en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR), démissionnaire.

3 Communication et élection au bureau du Conseil _____

3.1 Communication sur la nouvelle répartition décidée avec les chefs de groupe.

3.2 Election d'un membre du Conseil communal au rôle de scrutateur.

3.3 Election d'un membre du Conseil communal au rôle de scrutateur suppléant.

4 Nomination _____

- 4.1 d'un membre (Les Vert·e·s) et d'un suppléant (DA) de la commission de recours en matière d'impôts communaux.
- 4.2 d'un membre suppléant (Les Vert·e·s) de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR).
- 4.3 d'un membre suppléant de la commission des finances (COFIN) en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR), démissionnaire.
- 4.4 d'un membre suppléant de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR), démissionnaire.

5 Correspondance _____

6 Communication du Bureau _____

- 6.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Olivier Müller « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? ». (Séance de commission le jeudi 20 novembre 2025 à 19 h 00, au service des travaux publics, salle « Bloc », avenue de Belmont 25 bis à Montreux).
- 6.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Mathieu Quartier « Pour une analyse approfondie de l'évolution future de la capacité fiscale de Montreux et de ses conséquences stratégiques ». (Séance de la commission des finances à une date en janvier 2026 qui sera fixée lors d'une prochaine séance de la COFIN).
- 6.3 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada « Pour un inventaire numérique ouvert à tous du patrimoine de Montreux ». (Séance de commission le lundi 24 novembre 2025 à 20 h 00, à la Villa Mounsey, salles des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).

7 Communications de la Municipalité _____

Néant.

8 Rapports des commissions _____

- 8.1 Sur le préavis No 23/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 58'000.- au maximum pour la réfection et la sécurisation du sentier du Renard à Orgevaux. (Rapp M. Jean-Marc Forclaz).
- 8.2 Sur le préavis No 25/2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

- 8.3 Sur le préavis No 26/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 388'000.00 TTC au maximum pour le financement d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est. (Rapp. M. Olivier Grand).
- 8.4 Sur le rapport-préavis No 27/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00 TTC au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes », pris en considération le 21 juin 2017, et à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz », prise en considération le 14 septembre 2022. (Rapp. M. Pablo Menzi).

9 Préavis de la Municipalité _____

- 9.1 No 28/2025 relatif au budget ordinaire pour 2026. (Séance de la commission des finances, le mardi 4 novembre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 9.2 No 29/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de l'agrandissement des locaux des archives communales sis rue Alexandre-Vinet 8 à Clarens. (Séance de commission le jeudi 27 novembre 2025 à 19 h 00, à la Maison de quartier, salle 22, rue de Jaman 8 à Clarens).
- 9.3 No 30/2025 relatif au budget 2026 du Fonds culturel Riviera. (Séance de commission le jeudi 30 octobre 2025 à 19 h 00, à La Tour-de-Peilz).

10 Rapport-préavis de la Municipalité _____

Néant.

11 Postulats, motions et propositions _____

- 11.1 *Postulat de M. Tal Luder « Pour une étude de faisabilité de l'acquisition d'un appareil de nettoyage laser pour le domaine public communal »*

12 Interpellations _____

- 12.1 Réponse à l'interpellation de M. Angelo Giuliano au sujet des Grands-Prés.
- 12.2 Réponse à l'interpellation de M. Frédéric Croset intitulée « Garderie du National : un gâchis ».

12.3 Interpellation de M. Pierangelo Rothenbühler intitulée « Modifications d'ordonnances fédérales en matière de limitation de vitesse : quels effets sur les projets communaux et quel positionnement de la Commune de Montreux? ».

12.4 Interpellation de M. Paul Wetzel intitulée « Interpellation au sujet des accès des hauts de Chernex »

12.5 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée « Sécurité piétonnière : mobilité douce et trottoirs fictifs à Brent, Fontanivent et Chailly »

12.6 Interpellation de M. Olivier Müller intitulée « notre futur PACom sera-t-il équilibré et représentatif ? »

12.7 Interpellation de M. Samuel Roch intitulée « PACom, stratégie villageoise »

13 Autres objets s'il y a lieu et divers _____

13.1 Réponse à la simple question de M. Vincent Tschopp relative à la circulation des cyclomoteurs rapides sur les quais.

13.2 Réponse à la simple question de M. Quentin Talon, intitulée « Route Basset – Maladaire ».

Monsieur le Président Lionel Moyard annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 12 novembre 2025, à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de M. Varrin, secrétaire municipal. Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, le représentant des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

0 Préambule

M. le Président

Nous avons appris le décès de la mère de notre collègue M. Jorg Meyer, je vous propose de nous lever et de respecter un moment de silence pour notre collègue présent ce soir.

Minute de silence.

Il y a un problème technique qui fait que le processeur ne fonctionne pas, ce dernier a été remplacé par un processeur manuel. Il n'y aura donc pas de double diffusion à l'écran et peut-être que les changements d'écran seront un petit peu plus longs que d'habitude, mais tout devrait fonctionner correctement ce soir.

M. le Président

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Modifier le point 11 en ajoutant le point :

11.1. Postulat de M. Tal Luder « Pour une étude de faisabilité de l'acquisition d'un appareil de nettoyage laser pour le domaine public communal »

Et le point 12 en ajoutant le point :

12.4 Interpellation de M. Paul Wetzol intitulée « Interpellation au sujet des accès des hauts de Chernex »

12.5 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée « Sécurité piétonnière : mobilité douce et trottoirs fictifs à Brent, Fontanivent et Chailly »

12.6 Interpellation de M. Olivier Müller intitulée « notre futur PACom sera-t-il équilibré et représentatif ? »

12.7 Interpellation de M. Samuel Roch intitulée « PACom, stratégie villageoise »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

Vote : **L'ordre du jour modifié est accepté avec 68 OUI, 1 NON, 1 ABSTENTION.**

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois d'octobre à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche. Concernant le procès-verbal d'octobre 2025, y a-t-il des demandes de modifications ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé par 70 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2 Assermentation

2.1 De M. Henri Rollier, en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 30 afin de valider l'élection de M. Henri Rollier, en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR) démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu.

Nous avons vérifié que l'élection de M. Henri Rollier est conforme à la LEDP. Nous confirmons qu'administrativement tout a été fait correctement.

J'invite M. Henri Rollier à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS !

Lecture du serment.

M. Henri Rollier est assermenté
devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 Communication et élection au bureau du Conseil

3.1 Communication sur la nouvelle répartition décidée avec les chefs de groupe.

Comme précisé le 8 octobre 2025 le groupe Montreux Libre a perdu ses droits pour constituer un groupe et perd ses droits pour participer aux séances de commissions.

M. le Président Les représentants des groupes au Conseil se sont réunis le 22 octobre 2025 en présence de votre Président et de notre Secrétaire Mme Morier. A la suite de la demande du PLR, un accord a pu être trouvé, pour une adaptation de la répartition des sièges en commissions.

Modifications :

Les commissions ad hoc comprendront toujours 10 membres, avec le groupe PLR qui aura dès à présent 4 commissaires au lieu de 3, les autres groupes conservant le nombre de commissaires arrêté en début de législature.

Le tournus des présidences des commissions reste le même, le tour du groupe Montreux Libre sera simplement supprimé.

Concernant les commissions permanentes, et spécifiquement pour la CoFin et la CoGest, elles resteront à 9 membres, il a été décidé que les sièges appartenant précédemment au groupe Montreux-Libre ne seront pas repourvus.

Pour la commission de recours en matière d'impôts communaux, afin d'assurer la représentation minimum prévue par le règlement, le siège de membre vacant sera repourvu par le groupe des Vert·e·s, et le siège de suppléant sera repris par le groupe Décroissance-Alternative.

Concernant les Conseils intercommunaux du SIGE, de l'ASR, il a été décidé de laisser les élus actuels en place.

Concernant la CIEHL, il n'y aura pas non plus de changement.

Pour le Fonds Culturel Riviera, le groupe des Vert·e·s reprendra la suppléance du groupe Montreux-Libre.

Enfin en ce qui concerne le bureau du Conseil, la décision a été prise de faire une rocade entre un des sièges actuellement occupé par le PLR et le siège de suppléant occupé par un membre de l'UDC.

Nous allons procéder maintenant aux nouvelles élections pour le bureau et ensuite aux nominations au point 4 de l'OJ.

3.2 Election d'un membre du Conseil communal au rôle de scrutateur.

M. le Président

Nous avons reçu la démission de Mme Lauber Fürst, j'attends une proposition de candidature de la part du groupe UDC.

M. Tal Luder (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Murat Karakas.

M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions de candidature ?

Ce n'est pas le cas. Lorsque le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 14 de notre règlement.

est élu scrutateur :

M. Murat Karakas

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 Election d'un membre du Conseil communal au rôle de scrutateur suppléant.

M. le Président

J'attends une proposition de candidature de la part du groupe PLR.

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Tina Fattet.

M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions de candidature ?

Ce n'est pas le cas. Lorsque le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 14 de notre règlement.

Est élue scrutatrice suppléante :

Mme Tina Fattet.

Applaudissements de l'assemblée.

4 Nomination

4.1 d'un membre (Les Vert·e·s) et d'un suppléant (DA) de la commission de recours en matière d'impôts communaux.

M. le Président

Y a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert·e·s propose la candidature de M. Olivier Blanc.

M. Quentin Talon (DA)

Le groupe DA propose la candidature de M. Fabien Torchio, pour le poste de suppléant.

M. le Président

Le nombre de candidats étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Olivier Blanc comme membre et M. Fabien Torchio comme suppléant.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Olivier Blanc élu membre et M. Fabien Torchio élu membre suppléant de la commission de recours en matière d'impôts communaux et je les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4.2 d'un membre suppléant (Les Vert·e·s) de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR)

M. le Président

Y a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert·e·s propose la candidature de Mme Ruth Bär.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Ruth Bär.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Ruth Bär élue membre de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR), et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4.3 d'un membre suppléant de la commission des finances (COFIN) en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Y a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Mathieu Quartier.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Mathieu Quartier. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Mathieu Quartier élu membre de la commission de gestion (COGEST), et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4.4 d'un membre suppléant de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) en remplacement de M. Arnaud Grand (PLR), démissionnaire.

M. le Président

N'ayant pas reçu à temps la démission formelle du SIGE de M. Arnaud Grand, nous ne pourrons pas procéder ce soir à la nomination d'un remplaçant, ce point sera reporté à l'ordre du jour de la séance de décembre.

5 Correspondance

M. le Président

Nous avons reçu les correspondances suivantes :

1. Mail de démission de la COREMI et du mandat de scrutatrice de Mme Lauber Fürst annexe 1
2. Une Pétition concernant la « Route de l'Ancien Stand 40 à la Route de Chernex – Enfants et piétons en danger », cette dernière étant de compétence municipale, elle sera transmise à la Municipalité. annexe 2
3. Mail de démission du fond culturel de M. Christian Fürst. annexe 3

6 Communication du Bureau

6.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Olivier Müller « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? ». (Séance de commission le jeudi 20 novembre 2025 à 19 h 00, au service des travaux publics, salle « Bloc », avenue de Belmont 25 bis à Montreux).

Première en liste (SOC) : Mme Stefania La Spada
Mmes Tanya Bonjour, Tina Fattet, Rodica Rosu Fridez
MM. Yahya Berhili, Christian Bürki, Tal Luder, Olivier Müller, Michel Posternak, Pierangelo Rothenbühler

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Mathieu Quartier « Pour une analyse approfondie de l'évolution future de la capacité fiscale de Montreux et de ses conséquences stratégiques ». (Séance de la commission des finances à une date en janvier 2026 qui sera fixée lors d'une prochaine séance de la COFIN).

Première en liste (PLR) : Mme Laurence Sierra
Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je voudrais savoir si cet objet pourrait aussi être traité par une commission ad hoc. Pourquoi est-ce que c'est seulement la COFIN qui doit se pencher sur cet objet, car il y a un côté financier ? Cela pourrait aussi intéresser des conseillers qui ne sont pas membres de la COFIN de participer à cette analyse, car il s'agit d'un sujet un peu plus vaste que celui des comptes. Pourquoi la désignation a-t-elle été donnée à la COFIN d'office ?

M. le Président

La COFIN a été désignée par usage courant. Selon mes souvenirs de notre règlement, il n'est pas forcément prévu que toutes les questions financières soient traitées par la commission des finances. Je ne peux pas vous donner plus d'informations ce soir.

M. Tal Luder (UDC)

Y aurait-il une possibilité de modifier la composition et de ne plus l'attribuer à la COFIN en nommant une commission ad hoc ? Libre aux groupes d'envoyer les commissaires de la COFIN s'ils le souhaitent.

M. le Président je consulterai les groupes à cet effet.

M. Nicolas Büchler (UDC),

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous rendre attentif au fait que, si vous devez consulter les groupes, cela veut dire que nous devons nommer les membres de cette commission lors de la séance du mois de décembre et que nous ne pouvons pas prendre acte de la composition de la commission avec les membres de la Cofin ce soir.

M. le Président

Merci M. Büchler, je communiquerai la décision qui sera prise à l'ensemble du Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6.3 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada « Pour un inventaire numérique ouvert à tous du patrimoine de Montreux ». (Séance de commission le lundi 24 novembre 2025 à 20 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (PLR) : M. Bernard Tschopp ;

Mmes Stefania La Spada, Catherine Morel-Roberti, Anne Saito, Bibiana Streicher ;

MM. Frédéric Croset, Mathias Ekah, Antony Huys, Henri Rollier, Quentin Talon.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7 Communication de la Municipalité

Néant

8 Rapports des commissions

8.1 Sur le préavis No 23/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 58'000.- au maximum pour la réfection et la sécurisation du sentier du Renard à Orgevaux.
(Rapp M. Jean-Marc Forclaz).

M. Jean-Marc Forclaz (PLR) président-rapporteur n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pourquoi est-ce que nous créons une commission ? Je pense que nous créons une commission pour que ce Conseil puisse amener des éléments auxquels la Municipalité n'a pas pensé. Moi qui habite à Orgevaux, je connais très bien ce chemin. Ce chemin d'une largeur de 1 m était praticable, avant l'effondrement du petit pont, avec des poussettes et pour les personnes âgées. Ce chemin permettait de faire une ronde, de partir d'un endroit et de revenir au même endroit, ce qui n'est pas évident sur la commune de Montreux, vu qu'elle est en pente. Je vous avais dit, lors de la dernière séance du Conseil, que la plus

grande partie du chemin était déjà faite. La moitié du préavis était déjà réalisée avant le vote, ce qui me dérange fortement. Personnellement, j'aurais pu amender en disant qu'il fallait reconstruire le pont, cela aurait coûté plus cher, mais c'est de la compétence du Conseil de décider si oui ou non, il dépose un amendement et les conseillers votent.

La Municipalité nous a expliqué, au dernier plénum, qu'il s'agissait d'une opportunité, car ce sont les apprentis forestiers qui ont réalisé le chemin et, grâce à cela, le coût a diminué de 50'000 Fr. Je salue ce fait, car c'est une bonne décision, mais, à ce moment-là, il faut le noter dans le préavis, sinon cela veut dire que l'on nous cache quelque chose.

Dire qu'il n'y avait pas le temps, ce n'est pas possible, car les apprentis ont commencé deux mois avant la présentation du préavis, et il s'agit simplement de mettre une ligne dans le préavis précisant qu'il y a eu une opportunité et qu'une partie du chemin a pu être réalisé. Maintenant, je ne peux plus déposer d'amendement car les apprentis ont fait 90 % du travail et ce serait un manque de respect envers ces derniers d'amender le préavis et de laisser tomber ce chemin. Je trouve regrettable qu'il ne soit pas possible d'avoir une certaine ouverture en disant ce qui est fait dans les préavis. L'idée était très bonne mais la façon de faire ne l'était pas.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Hunziker vous avez eu l'occasion d'exprimer votre courroux et votre mécontentement au sein de la commission et j'estime que vous avez reçu toutes les réponses par rapport à cet objet. Si vous nous accusez d'être bons gestionnaires et de faire attention à l'argent du contribuable par rapport aux aménagements réalisés, nous en prenons acte, mais c'est un peu malheureux. J'ai aussi eu l'occasion de vous expliquer que l'ancien tracé ne pouvait malheureusement pas être maintenu à la suite des expertises qui ont été faites. Même si nous allions investir 170 000 Fr., il n'était pas adéquat de refaire ce sentier dans ce sens-là, car il y avait une grande instabilité, de l'insécurité, cet endroit étant toujours sujet à éboulements. La Municipalité a travaillé pour trouver un tracé pertinent, en prenant langue avec les propriétaires privés, afin de trouver la meilleure solution. L'intervention des apprentis était prévue dans le cadre du préavis, mais pas de cette manière. Par rapport au planning et à ce cursus d'études, il y a eu une opportunité et je crois que la Municipalité a été tout à fait transparente en indiquant, dans le cadre du préavis, que le coût de l'intervention des apprentis était de 6'000 Fr. et que le travail consistait à une préparation de ce sentier, qui n'est absolument pas finalisé.

J'espère que vous prenez note des efforts entrepris et de la transparence.

M. le Président La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Il demande au président-rapporteur de lire les conclusions.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 23/2025 de la Municipalité du 5 septembre 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de

CHF 58'000.00 TTC au maximum pour la réfection et la sécurisation du Sentier du Renard à Orgevaux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection et la sécurisation du sentier du Renard à Orgevaux ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 58'000.00 TTC, au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. de transférer et clôturer le compte d'attente No 9139.154 « Adjudication réfection sentier Renard Prop. SEP-16/2024 » ;
6. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions avec 83 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION

8.2 Sur le préavis No 25/2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

Mme Laurence Sierro (PLR) présidente-rapportrice n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Il demande à Mme la présidente-rapportrice de lire les conclusions.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 25/2025 de la Municipalité du 19 septembre 2025 au Conseil communal relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
- vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cette affaire

DECIDE

1. d'adopter le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions avec 82 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION

8.3 Sur le préavis No 26/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 388'000.00 TTC au maximum pour le financement d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est. (Rapp. M. Olivier Grand).

M. Olivier Grand (VER) président-rapporteur n'a rien à ajouter.

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close
Il demande à M. le président-rapporteur de lire les conclusions.

M. Olivier Grand (VER)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 26/2025 de la Municipalité du 19 septembre 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 388'000.00 TTC au maximum pour le financement d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 388'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions avec 70 OUI, 1 NON et 3 ABSTENTIONS

8.4 Sur le rapport-préavis No 27/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00 TTC au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes », pris en considération le 21 juin 2017, et à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz », prise en considération le 14 septembre 2022. (Rapp. M. Pablo Menzi).

M. Pablo Menzi (UDC) président-rapporteur n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Ce rapport est pour moi l'aboutissement de plus de 8 ans d'insistance sur l'amélioration des places de jeux de notre commune. Un investissement acharné, dénué d'idéologie politique, simplement pour le bien des familles montreuusiennes, en particulier des enfants. Des interventions qui m'ont même valu ma prise de parole la plus longue de ce Conseil, donc c'était vraiment trop long.

Le rapport, avec son tableau de 34 lignes en annexe 1, répond pleinement au postulat sur l'état des lieux et les perspectives à court et moyen terme. Si le court terme est déjà dépassé vu que le postulat était accepté en 2017, je souligne que des actions rapides concernant la sécurité des places de jeux avaient déjà pu être menées dès 2017 grâce à l'impulsion du postulat. Pour le moyen terme, les intentions municipales ont le mérite d'être claires et renseignées. Cela sera avant tout aux utilisatrices et utilisateurs et à leurs parents, voire aux chefs de villages de se faire une opinion et de décider si les perspectives, optimisations prévues et délais d'interventions sont satisfaisants, ou pas. Pour ma part, même si j'imagine que les enfants de Brent ou de Chernex auraient été heureux de découvrir des projets plus ambitieux pour leur localité, j'ai tout de même l'impression d'avoir constaté une amélioration de certaines places de jeux et j'ai aussi l'impression que cette tendance va continuer.

La cerise sur le gâteau, c'est cette magnifique place de jeux qui est proposée à la Place du Marché, en lieu et place de l'actuelle triste place de jeu, composée d'une moitié obsolète et d'une moitié provisoire, qui n'était plus vraiment provisoire vu la durée du provisoire. Cette nouvelle place de jeu, c'est un espace pour toute la famille, petits et grands. C'est une œuvre artistique en hommage à ce qui rend Montreux si célèbre : la musique. C'est une touche de spectacle pour que nos enfants en soient les acteurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. Et tout cela dès avril 2026, un peu comme un avant-goût de l'inauguration du 2m2c.

Je vous invite bien évidemment, et à titre personnel, à voter l'ensemble des conclusions de ce rapport. Et je soutiendrai évidemment tout amendement qui suggérerait de renommer cette place par le nom de son motionnaire !

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers collègues,

La place de jeu dont il est question dans ce préavis constitue un lieu central de notre commune pour les familles, mais également pour les visiteuses et visiteurs de passage. Elle mérite, à ce titre, un aménagement sécurisé, de qualité, accueillant et propice aux rencontres comme à la détente. Le projet présenté répond pleinement à ces objectifs. Il prévoit un parc agrandi dans un cadre végétalisé, notamment avec davantage d'arbres plantés ainsi qu'une attention particulière portée à l'esthétique sur une thématique, chère à Montreux, qu'est la musique. Rappelons que l'installation actuelle est temporaire et ce, depuis plus de huit ans. Ces travaux permettront donc de lui donner une véritable pérennité. Par ailleurs, la démarche participative, menée avec les enfants, pour choisir les jeux et imaginer des éléments de ce futur espace, constitue une approche sensible, garantissant qu'il répondra réellement à leurs besoins et à leurs envies. Le coût peut, certes, paraître

élevé, mais il reste tout à fait dans la moyenne des réalisations similaires, comme l'ont démontré les discussions en commission.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une politique cohérente d'entretien et de renouvellement, des places de jeux, menée depuis le début de la législature. Nous tenons à saluer, en ce sens, le travail de la Municipale et de ses services, ainsi que leur engagement constant en faveur des enfants et des familles.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce préavis dans sa grande majorité. Je vous remercie.

M. Bernard Tschopp (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues

Je remercie la Municipalité d'avoir ressorti des tiroirs le dossier des «Jardins de la Rouvenaz», en le commençant par la place de jeux du Marché couvert.

Si je peux me réjouir du réaménagement de cette nouvelle place de jeux, deux fois plus grande que l'ancienne, je demande, avec insistance, qu'avec cette situation exceptionnelle et panoramique, il y ait aussi de larges espaces communs, afin que les adultes d'ici et d'ailleurs puissent aussi profiter de l'enchantement des lieux.

Il y a dans ce magnifique projet musical, un bémol qui figure dans le rapport de ce soir. Il s'agit de l'abattage des palmiers. Certes, une nouvelle loi fédérale en vigueur depuis le 1er septembre 2024 a qualifié certaines plantes exotiques comme envahissantes en interdisant la vente, mais cette loi n'oblige en aucun cas d'enlever ceux existants. Les palmiers sont l'essence même et une caractéristique unique de notre ville, ils font partie de notre carte de visite. Ils représentent le soleil, la Riviera, la Dolce Vita, en un mot ils sont le « trade mark » de Montreux. Dès lors, je demande de les intégrer dans la nouvelle place de jeux. De plus je suis confiant et espère que ce premier pas avec cet investissement important correspond à une vision globale des Jardins de la Rouvenaz et renforcera ainsi la renommée historique de nos quais et l'identité de notre ville.

Comme mes collègues PLR, je vous remercie de soutenir ce rapport et vous remercie de votre attention

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je salue le bel effort d'harmoniser la place de jeux aux accents du thème de la musique. Mais je crains que les enfants ne s'en balancent. Néanmoins, je ne suis pas totalement convaincu du résultat quand je vois la maquette qui se résume à 4 cercles, avec des escaliers autour.

J'aurais aimé repérer des zones de verdure plus affirmées, j'y cherche des toboggans colorés et sinueux, mais, hélas, rien ne l'indique sur la maquette. Je reste dubitatif et j'espère qu'il me manque des éléments pour pouvoir me réjouir de cette place de jeux, afin qu'elle ne ressemble pas à celle du Parc Donner par exemple. Je salue tout de même la présence des arbres comme un ombrage tout à fait indispensable.

M. Florian Manzini (VER)

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon groupe remercie la Municipalité et le service des espaces publics pour ce projet de nouvelle place de jeux. Ce dernier atteste de réflexions et de décisions judicieuses au niveau environnemental, nous pouvons notamment citer l'augmentation de la canopée, une meilleure perméabilité des sols, ou encore l'utilisation de matériaux durables ou locaux

lorsque cela est possible. De plus, l'introduction d'un point d'eau permettra d'apporter un peu de fraîcheur, lors des épisodes de forte chaleur, qui seront toujours plus intenses et fréquents à l'avenir. Nous tenons également à remercier l'association pour la protection des sites montreusiens de nous avoir transmis son courrier en amont de la séance de commission. Après des échanges intéressants, il est cependant apparu aux commissaires que l'introduction d'un escalier monumental n'était pas compatible avec le projet présenté. Les Vert-e-s soutiendront ce préavis et se réjouissent qu'enfants et familles puissent profiter de cette place de jeux dès l'année prochaine.

M. Frédéric Croset (PLR)

Monsieur le Président, Madame et Messieurs,

La grande majorité du groupe PLR accueille favorablement le projet de réaménagement de la place de jeux du Marché Couvert et tient à remercier la Municipalité pour cette initiative. Néanmoins, certaines voix au sein de notre groupe auraient souhaité un projet plus ambitieux, s'inscrivant dans une réflexion d'ensemble sur l'aménagement du secteur de la Rouvenaz. Une vision plus globale, aurait sans doute permis de renforcer la cohérence urbanistique du périmètre et de mieux anticiper et planifier le futur lié aux aménagements à venir.

Nous espérons que cette place centrale attenante à notre Marché couvert contribuera à la mise en valeur de notre territoire, tout en favorisant l'accueil des familles et des visiteurs. Nous souhaitons que la Municipalité assure un suivi attentif de la réalisation de ce chantier, afin que la place soit pleinement utilisable dès la belle saison et que les coûts soient maîtrisés.

M. Vincent Haldi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En préambule, je tiens à préciser que je m'exprime à titre personnel.

Je ne soutiendrai pas la création de cette nouvelle place de jeux, non pas que le projet ne possède pas certaines qualités, comme l'originalité du concept, la qualité des matériaux retenus, qui sont à saluer. Ce n'est pas non plus le coût de celle-ci, qui n'est pas négligeable, qui suscite ma réticence.

C'est le choix de la Municipalité, en morcelant petit à petit le réaménagement de tout un périmètre qui est celui des anciens jardins de la Rouvenaz, en commençant par cette place de jeux qui m'apparaît contestable.

Je déplore le manque d'ambition et de transparence de notre exécutif, qui, s'il en avait eu le courage, aurait repris les études de l'entier du concept de réaménagement des jardins de la Rouvenaz, ce qui permettrait la requalification de tout un secteur historique qui participe grandement à l'image de notre commune.

Évidemment, cette démarche aurait suscité beaucoup plus de réactions, que le choix de réaménager des secteurs les uns après les autres en ne sollicitant que le législatif et non pas la population.

Pour un exécutif qui n'a que les mots de « démarches participatives » à la bouche, cela laisse songeur.

Enfin comme l'a relevé l'Association pour la Protection des Sites Montreusiens, ce projet de nouvelle place de jeux ne saurait se targuer de revaloriser le Marché couvert, monument ô combien emblématique de notre commune, tant cette nouvelle place de jeux se retrouvera pratiquement collée à celui-ci.

Pour ces différentes raisons, je refuserai les conclusions de ce préavis.
Merci de votre attention.

M. Christian Fürst (PLR)

Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaite soutenir ce préavis. Comme père au foyer qui a élevé trois enfants, je sais combien il est précieux d'avoir un lieu où les familles peuvent vraiment être ensemble. Un endroit où les parents posent leur téléphone portable, pour profiter du moment avec leurs enfants. Jouer, rire, découvrir ensemble.

En tant que musicien, je suis très heureux du thème choisi. La musique n'est pas seulement un plaisir. Elle fait partie de l'éducation, elle développe l'imagination, la créativité, la coordination, elle ouvre l'esprit, elle aide les enfants à grandir.

Ce projet n'est donc pas seulement une place de jeux. C'est un lieu familial et culturel, un espace de rencontre entre générations, au cœur de Montreux.

Pour cette raison, je trouve un peu trop banal de l'appeler simplement « place de jeux ». Je propose que nous donnions un nom spécial à ce lieu, qui reflète vraiment ce qu'il apportera à notre ville.

Le coût est élevé, c'est vrai. Pourtant, nous investissons dans la qualité de vie, dans nos enfants, dans des moments qui créent du lien. Ce projet portera longtemps ses fruits pour la communauté.

Je suis convaincu que cette place fera résonner l'âme musicale de Montreux et participera à l'éducation culturelle de nos enfants.

Je vous propose donc d'accepter ce préavis avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je précise que je ne suis pas fondamentalement opposé à nommer ce parc au nom de M. Müller, néanmoins je rappellerai ici que la tendance est plutôt de nommer les parcs pour rendre hommage aux personnes décédées. J'invite donc M. Müller à attendre encore quelques décennies, ce que je lui souhaite, pour envisager cette possibilité, s'il est d'accord ?

Pour préciser un ou deux éléments de que j'ai entendus, je ne répéterai pas les louanges qui, à mon avis, sont justifiées par rapport à la qualité du travail, la réflexion menée par les autorités et saluées en commission.

Un élément devrait toujours nous faire un déclic, notamment concernant la question des palmiers, il est vrai que ces derniers font historiquement partie de Montreux, car il s'agit d'éléments ornementaux, mais depuis un certain nombre d'années, nous savons, notamment au Tessin, qu'ils ne sont pas locaux, qu'ils sont invasifs et nuisibles en colonisant les sous-bois parfois à 800 ou 900 m d'altitude, ce qui devient difficile à gérer. Cela commence aussi chez nous aujourd'hui, car le réchauffement climatique favorise l'expansion naturel du palmier en altitude et au nord du pays.

Il est bien de planter des arbres, comme présenté sur le projet, mais il faut peut-être renoncer à planter d'autres espèces que les indigènes.

Concernant l'ambition de la commune, je crois que cette dernière a été rappelée par la Municipalité et par le postulant, lors de la séance de commission et dans le rapport de celle-ci. Il est vrai que le grand projet initial, qui se trouve dans les tiroirs depuis quelques années

concernant les jardins de la Rouvenaz, date d'une époque, pas si lointaine, du gigantisme de notre commune.

La commune a fait le choix de faire avancer certains projets, plus modestes en taille, mais qui permettent de répondre à des enjeux. Comme cela a été rappelé par Mme Bonjour, c'est un projet qui doit remplacer une place temporaire, qui est temporaire depuis déjà quelques années. Il n'y a pas de raison aujourd'hui de ne pas aller de l'avant avec ce projet qui fait la part belle aux enfants de cette commune et aussi à celles et ceux d'ailleurs.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC acceptera les conclusions de ce préavis dans son ensemble.

Je m'exprime à titre personnel, je rejoins les propos de M. Loup, je trouve que la place ressemble plus à une vitrine d'exposition de Montreux sur le thème de la musique, qu'à une super place de jeux pour se défouler. Il me semble que la Municipalité a choisi des jeux zéro risque, avec une hauteur de chute d'un maximum de 30 cm, comme ça il n'y a pas d'accident, pas de procès, pas de problème. Si les enfants ont choisi ces installations, je me range à leurs avis, car c'est pour eux, mais j'espère que cette place, vu les soins apportés à sa construction, ne sera pas le théâtre d'actes de vandalisme ou d'une utilisation excessive. S'il devait y avoir des graffitis dans tous les sens, un objet que je présenterai lors du développement des postulats pourrait vous intéresser...

M. le Président La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Il demande au président-rapporteur de lire les conclusions.

M. Pablo Menzi (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 27/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00 TTC au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes », pris en considération le 21 juin 2017, et à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz, prise en considération le 14 septembre 2022,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00, TTC, au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de transférer et clôturer le compte d'attente No 9139.139 « Place de Jeux Rouvenaz » ;
5. de couvrir une partie des coûts par le fonds 9281.472 « Travaux - aménagement places de jeux » à hauteur de CHF 183'000.00 ;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes »
7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz » ;
8. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions avec par 72 OUI, 8 NON et 4 ABSTENTIONS

9 Préavis de la Municipalité

9.1 No 28/2025 relatif au budget ordinaire pour 2026.
(Séance de la commission des finances, le mardi 4 novembre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Première en liste (PLR) : Mme Laurence Sierra
Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les années passent et les budgets qui nous sont présentés révèlent des inquiétudes grandissantes pour le groupe PLR. Ce budget 2026 ne fait pas exception.

Outre la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, qui modifie grandement la lecture de l'évolution charges et produits, sans avoir d'impact très significatif sur le résultat, la fuite en avant des charges de fonctionnement, déjà dénoncée l'année dernière et l'année d'avant, se poursuit et continue de nous inquiéter. De l'autre côté, les recettes, elles, semblent stagner durablement.

A la lecture du communiqué de presse, la gestion prudente et responsable nous semble bien loin de la réalité financière de notre commune.

Nous soulignons que la marge d'autofinancement, bien que positive cette année, contrairement à l'année dernière, reste terriblement insignifiante compte tenu des investissements à venir !

Tout au long de l'année, notre Conseil communal prend des décisions, parfois presque unanimement, parfois de manière très clivée, souvent avec une plus-value indéniable pour notre commune et ses habitants, mais toujours avec des conséquences financières.

Si nous voulons continuer à réaliser des projets bénéfiques pour notre Commune, nous devons nous montrer suffisamment responsables pour maîtriser et réduire durablement nos dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, nous devons arrêter de nous cacher derrière des comptes plus favorables que les budgets, en raison d'entrée d'impôts sur les successions et donations dont nous ne pouvons absolument pas prévoir la volatilité et qui ne sont, par définition, pas durables.

C'est dans ce sens que nos commissaires des finances seront force de proposition.

Nous souhaitons à l'ensemble de la Cofin de sereins et constructifs travaux.

Merci pour votre attention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste salue le sérieux du travail effectué et présenté par la Municipalité dans le cadre du budget 2026.

Malgré un contexte économique incertain – voire difficile - pour toutes les raisons que l'on connaît, malgré un budget cantonal qui « péclote » et qui comporte bien des risques, notre Municipalité garde le cap fixé depuis le début de la législature. Ce cap permettra de maintenir des prestations de qualité et de proximité au service de nos concitoyennes et concitoyens. J'entends bien les inquiétudes de la droite de ce plénum à propos de ce budget, mais il faut savoir raison garder. Il est bien joli d'avoir un budget à l'équilibre. Il est nettement mieux d'avoir des comptes bénéficiaires.

C'est la stratégie manifestement mise en place par notre Municipalité, puisque depuis le début de la législature, c'est le scénario qui s'est à chaque fois confirmé.

En 2023, le budget initial prévoyait un déficit de 6'662'825.-. Les comptes se sont soldés par un résultat positif de 2'159'893.

En 2024, le budget initial prévoyait un déficit de 5'142'728.-. Les comptes se sont soldés par un résultat positif de 3'052'453.

Pour 2025, les prévisions seraient apparemment meilleures que le budget.

Bref, vous avez compris le mécanisme. Accessoirement, on constate que le déficit attendu au moment de l'élaboration du budget diminue d'année en année dans la planification que la Municipalité réalise. C'est aussi la preuve que la Municipalité entend les retours et travaille à améliorer l'efficacité de l'administration tout en maintenant les prestations à destination de la population. C'est une stratégie prudente que nous saluons, et que nous tenons à relever et à expliciter.

Je vous remercie de votre attention et souhaite de bons travaux à la commission des finances.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert·e·s salue le travail de la Municipalité pour le budget 2026. Dans un contexte économique incertain et avec des revenus fiscaux qui stagnent, la commune, fait preuve de prudence et d'équilibre. Les choix présentés traduisent une gestion responsable qui préserve notre capacité d'action, sans renoncer à la qualité des services publics. Nous relevons avec satisfaction que les rénovations du 2M2C avancent comme prévu, tant sur les délais que sur les coûts. Le 2M2C pourra ainsi contribuer au dynamisme culturel et économique de Montreux, tout en renforçant son attractivité à long terme. Enfin, nous resterons particulièrement attentifs à la question du transfert des charges vers les communes et à ses répercussions, notamment sur les habitantes et habitants les plus

fragiles de notre territoire. Pour conclure, ce budget illustre à nos yeux, une approche cohérente, rigoureuse, solidaire et tournée vers l'avenir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.2 No 29/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de l'agrandissement des locaux des archives communales sis rue Alexandre-Vinet 8 à Clarens.
(Séance de commission le jeudi 27 novembre 2025 à 19 h 00, à la Maison de quartier, salle 22, rue de Jaman 8 à Clarens).

Premier en liste (VER) : M. Olivier Blanc

Mmes Claudine Borloz, Anne Duperret, Carole Clavadetscher

MM. Yvan Aubord, Vincent Haldi, Antony Huys, José Jorge, Simon Lepêtre, Pierre Loup

M. le Président ouvre la discussion.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je tiens à remercier ici le formidable travail effectué par les archives communales. Un travail de l'ombre, dont l'importance, bien que discrète, est essentielle à la transmission de l'histoire et de la mémoire du territoire de Montreux.

Les Archives de Montreux ont d'ailleurs été désignées bien culturel d'importance nationale par le Conseil fédéral en 2021, une reconnaissance qui honore et qui oblige.

Le projet présenté est séduisant mais son coût interpelle.

À 4 millions de CHF pour 1'940 mètres linéaires auxquels viennent s'ajouter les frais d'exploitation d'un demi-million par an, le coût de l'archivage est conséquent, aussi, je vous adresse les questions suivantes, en vue d'éclairer la commission sur le bien-fondé de cet investissement.

Quels sont les critères de sélection retenus pour entrer dans les archives communales ?

Quels sont les principaux fonds qui composent les archives de manière qualitative et quantitative ?

Quelle est l'évolution du taux d'occupation depuis l'inauguration des archives en janvier 2000 ?

Quelle est l'évolution prévue pour les années à venir ?

Des procédures de réévaluation sont-elles périodiquement planifiées pour réduire le taux d'occupation ?

Enfin la reconnaissance d'importance nationale par le Conseil fédéral peut-elle permettre d'obtenir des financements cantonaux, fédéraux et privés pour ce projet d'envergure.

Merci pour votre attention.

Mme Claudine Borloz (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Etant donné que la commission se déroule à proximité des archives communales, je demande s'il est prévu une visite des lieux avant la séance de commission.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Oui.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.3 No 30/2025 relatif au budget 2026 du Fonds culturel Riviera. (Séance de commission le jeudi 30 octobre 2025 à 19 h 00, à La Tour-de-Peilz).

Premier en liste (PLR) : M. Pierre-André Spahn
Membre : M. Philippe Morier-Genoud

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme d'habitude, même si nous n'en sommes pas encore au vote, je transmets encore une fois, a posteriori, à mes collègues qui siègent au Fonds Culturel Riviera, de proposer au fonds d'inclure les frais des réceptions de chaque commune, qui suivent un tournus pour les présidences, dans le budget du FCR et non pas dans le budget de chaque commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10 Rapport-préavis de la Municipalité

Néant

11 Postulats, motions et propositions

11.1 Postulat de M. Tal Luder « Pour une étude de faisabilité de l'acquisition d'un appareil de nettoyage laser pour le domaine public communal »

M. Tal Luder (UDC)

En introduction, je m'adresse à la régie, car une vidéo de démonstration dont je parle dans le texte sera affichée. Il n'y aura pas de son, parce que ce n'est pas possible de passer le son des vidéos avec notre installation. C'est un point que je reprendrai avec la CCO, car c'est bien dommage.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Trop souvent, les murs, les façades et le mobilier public de notre belle commune se retrouvent souillés par des tags, des graffitis non autorisés ou des inscriptions vulgaires. Ces marques ne sont pas anodines. Elles dégradent notre patrimoine, ternissent l'image de Montreux et sapent le sentiment d'appartenance des habitants.

Chaque trace laissée sur les façades, chaque autocollant toléré, tout mobilier urbain dégradé constitue un message d'abandon de notre espace commun. Malgré les efforts répétés des services communaux, le coût du nettoyage augmente, les surfaces se fragilisent et les interventions tardives laissent le champ libre aux auteurs de ces déprédations.

Nous devons rompre ce cycle. Montreux doit pouvoir réagir rapidement, efficacement et durablement, avec des outils à la hauteur de sa réputation.

Le nettoyage laser offre aujourd'hui une réponse moderne, efficace et écologique au problème récurrent des dégradations du domaine public. La présente proposition s'appuie sur une démonstration rapportée par Le Nouvelliste, qui fait état d'une efficacité remarquable.

Les avantages sont indéniables. Le nettoyage laser permet d'intervenir sans attendre la disponibilité d'une entreprise externe et d'agir efficacement dès l'apparition d'un tag. Sa précision permet de retirer uniquement la couche souillée sans endommager le support, ce qui représenterait un atout considérable pour une commune à forte valeur historique et touristique.

De plus, la formation du personnel communal à l'usage de cet équipement renforcerait leur autonomie et leurs compétences. La connaissance du terrain leur permettrait d'intervenir rapidement et efficacement, en adaptant chaque opération à la nature des surfaces concernées.

Au-delà de ces avantages techniques et économiques, une telle démarche constituerait un signal fort adressé à la population. Elle démontrerait que Montreux protège activement son domaine public, valorise son patrimoine et refuse toute dégradation de son environnement. Le nettoyage laser représente une opportunité concrète et innovante pour y parvenir.

Par ce postulat, il est demandé à la Municipalité d'étudier la faisabilité de l'acquisition d'un appareil de nettoyage laser destiné au domaine public. Cette étude devra évaluer les coûts d'achat, d'entretien et d'exploitation, comparer ces dépenses avec les coûts actuels de sous-traitance et estimer le temps d'amortissement ainsi que les besoins logistiques.

L'étude devra également inclure la formation du personnel communal à l'utilisation de l'appareil, en précisant les aspects de sécurité, de planification et de gestion des interventions.

Je demande que ce postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission.

M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

M. le Président pour revenir sur l'affichage de cette vidéo, à l'avenir, je demanderai à tous les conseillers qui souhaitent afficher des photos ou vidéos de nous avertir à l'avance.

12 Interpellations

12.1 Réponse à l'interpellation de M. Angelo Giuliano au sujet des Grands-Prés.

M. Angelo Giuliano (PLR) est satisfait de la réponse municipale.

12.2 Réponse à l'interpellation de M. Frédéric Croset intitulée « Garderie du National : un gâchis ».

M. Frédéric Croset (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses, néanmoins, je suis quand même quelque peu déçu du résultat. Nous parlons quand même de places de crèche, certes privées, mais avec une utilité en faveur des familles et une nécessité pour l'ensemble des familles de cette commune. Si je comprends qu'il est nécessaire, pour les services communaux, d'être formalistes et de respecter les directives et le cadre légal, il est aussi important de souligner que nous sommes aussi présents pour l'intérêt de la collectivité et pour les bénéficiaires de la commune. Il aurait peut-être été nécessaire de mieux accompagner et d'être un peu plus présents pour ces personnes qui souhaitent faire des travaux, avec des contraintes sur un site classé, néanmoins le résultat est l'abandon d'une crèche et de places d'accueils pour les enfants. Je remercie et je comprends la réponse, mais je suis tout de même déçu du résultat.

12.3 Interpellation de M. Pierangelo Rothenbühler intitulée « Modifications d'ordonnances fédérales en matière de limitation de vitesse : quels effets sur les projets communaux et quel positionnement de la Commune de Montreux? ».

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Le 3 septembre, la Confédération a ouvert la période de consultation de propositions de modifications de trois ordonnances fédérales, afin de "mettre en œuvre la motion Schilliger, qui vise à maintenir la limitation de vitesse à 50 km/h sur les axes routiers principaux"¹.

Actuellement, les demandes des localités pour une limite de vitesse inférieure à 50km/h pour un tronçon d'une route affectée à la circulation générale sont examinées par une commission cantonale. Les communes ont le droit de demander une baisse de vitesse pour éviter ou atténuer des dangers, réduire des atteintes excessives à l'environnement, protéger la santé et l'environnement, ou améliorer la fluidité du trafic¹.

Les modifications mises en consultation jusqu'au 5 décembre² visent:

- au maintien de la hiérarchie des routes (routes principales vs secondaires), qui devra être étayée par une expertise. Dans les faits, les communes devront prouver que la baisse de limites n'amène pas à un report de trafic, notamment sur le réseau secondaire. A noter qu'en général un tel report n'est pas observé³.
- à ce que les problématiques de bruit excessif du trafic routier soient avant tout résolues par la pose obligatoire et à la charge des communes de revêtements phonoabsorbants, pour les rénovations ou les nouvelles routes. Ainsi, des mesures moins chères et plus efficaces - telles que les réductions de vitesses - deviennent secondaires et subsidiaires.

Ces modifications auraient pour conséquence de complexifier le travail des communes, limitant de fait leur autonomie communale et risquant d'augmenter les coûts financiers pour la population. Les divers bienfaits sur la santé et sur l'environnement des baisses de vitesses sont pourtant clairement établis. Une très récente publication⁴, intégrant les résultats de 60 études scientifiques sur le sujet, a par exemple montré que l'introduction de zones 30 permettait de diminuer les décès de 40%. En cas de choc, le risque pour un·e piéton·ne d'être tué·e est par exemple six fois plus élevé à 50km/h qu'à 30km/h³. Ceci est d'autant plus significatif que la vitesse est la première cause de décès sur la route dans le canton de Vaud⁵. La même étude a mis en évidence que des baisses de vitesse ont pour résultat une augmentation de la mobilité douce et active dans les secteurs concernés, et une baisse de la pollution (en termes de CO2 et de particules fines).

A Montreux, cette situation a de quoi inquiéter, alors que plusieurs villages et quartiers demandent et attendent la mise en place de zones 30 ou de rencontre, dont les bienfaits ne seraient certainement pas remplacés par la simple pose de revêtements phonoabsorbants. Le 6 novembre, l'Association des Communes suisses et l'Union des Villes suisses avec environ 600 exécutifs de communes et de villes de la Suisse entière et de toute appartenance politique ont signé une lettre ouverte sur ce sujet^{6,7}. Elles demandent au Conseiller fédéral Albert Rösti et aux directrices et directeurs cantonaux des travaux publics de ne restreindre en aucun cas davantage la marge de manœuvre communale.

Dans le présent contexte, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité estime-t-elle que les propositions de modifications des ordonnances fédérales impactent ses projets passés, actuels ou futurs en matière de baisses de limites de vitesse (par ex., création de zones 30 km/h dans certains villages ou quartiers)?
2. La Municipalité a-t-elle estimé les frais supplémentaires occasionnés par la pose obligatoire de revêtements phonoabsorbants lors de rénovations ou de constructions de routes?
3. Quid des autres coûts potentiellement occasionnés et à charge de la collectivité, tels que la commande d'études estimant de potentiels reports de trafic?
4. La Municipalité a-t-elle l'intention de signer la lettre ouverte de l'Association des Communes suisses et de l'Union des Villes suisses afin de relayer ses préoccupations, notamment en matière de restriction à l'autonomie communale ?

1 Dossier complet ici: <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/services/execution-droit-circulation-routiere/moderation-du-traffic/consultation-consolider-hierarchie-reseau-routier.html>

2 Ordonnance sur la signalisation routière (OSR; art. 108, al. 1 et al. 2)

3 https://www.bfu.ch/media/vq2m1gfg/2023-11-09_tempo_30_fakten_fr_fin.pdf; l'étude citée concernant le report de trafic a été publiée en 2019 par l'OFROU

4 <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S002243752400152X>

5 <https://www.vd.ch/actualites/communiqués-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiqué/bilan-2024-des-accidents-de-la-circulation-dans-le-canton-de-vaud>

6 <https://www.chgemeinden.ch/fr/newsroom/beitrag/Lettre-ouverte-des-communes-et-des-villes.pdf>

7 <https://uniondesvilles.ch/1620/fr/lettre-ouverte-environ-600-villes-et-communes-refusent-de-voir-l-rsquo-autonomie-des-communes-limitee-dans-la-circulation-routiere?share=1>

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. l'interpellateur, nous vous remercions pour vos questions et nous répondons de la manière suivante :

1. *La Municipalité estime-t-elle que les propositions de modifications des ordonnances fédérales impactent ses projets passés, actuels ou futurs en matière de baisses de*

limites de vitesse (par ex., création de zones 30 km/h dans certains villages ou quartiers)?

La révision mise en consultation par la Confédération vise à restreindre les zones 30 sur les routes à orientation trafic, soit environ 40 % des 149 km de routes sur le territoire communal). La configuration particulière de notre commune (regroupement de nombreux villages et pentes fortes) accentue la présence de routes à orientation trafic par rapport à d'autres communes à la population comparable, raison pour laquelle nous sommes particulièrement concernés.

Plusieurs projets de zone 30 se situent sur ces axes, dont certains sont déjà en cours d'analyse par le Canton, respectivement par la commission consultative en matière de vitesse. Si la modification devait entrer en vigueur, ces projets seraient rendus beaucoup plus complexes, voire impossibles sans travaux de réaménagement ou pose de revêtements phonoabsorbants.

Par exemple, la réalisation du projet de zone 30 dans le bourg de Chailly, actuellement à l'étude par la Commission cantonale pour préavis, est estimée à env. 25'000 CHF. Sous le régime modifié, ce projet nécessiterait des travaux spéciaux supplémentaires de pose d'un revêtement phonoabsorbant, pour un surcoût d'environ 150'000 CHF.

Tout projet concerné de zone 30 km/h prendrait aussi plus de temps pour obtenir les autorisations des instances supérieures.

2. La Municipalité a-t-elle estimé les frais supplémentaires occasionnés par la pose obligatoire de revêtement phonoabsorbants lors de rénovations ou de constructions de routes?

Non, à part l'exemple - mentionné supra - de Chailly, aucune estimation globale n'a été effectuée, mais une délimitation des secteurs devant être équipés de revêtements phonoabsorbants a été établie dans le cadre du cadastre du bruit.

A noter qu'en cas de travaux, le surcoût au m² d'un revêtement phonoabsorbant par rapport à l'enrobé usuel sur les axes à orientation trafic est limité, mais sa durée de vie est nettement réduite, entraînant des opérations d'entretien beaucoup plus fréquentes.

3. Quid des autres coûts potentiellement occasionnés et à charge de la collectivité, tels que la commande d'études estimant de potentiels reports de trafic?

Sous le régime actuel, des expertises sont déjà requises lors de la réduction de vitesse sur les routes à orientation trafic.

Cependant, la révision imposerait d'étendre ces études à des périmètres plus larges pour démontrer l'absence de reports de trafic. Ce qui signifie des études plus conséquentes et plus coûteuses.

4. La Municipalité a-t-elle l'intention de signer la lettre ouverte de l'Association des Communes suisses et de l'Union des Villes suisses afin de relayer ses préoccupations, notamment en matière de restriction à l'autonomie communale ?

La Municipalité estime que le processus actuel prévu par le Canton donne déjà toutes les garanties pour que les zones 30 envisagées puissent être réalisées dans les règles de l'art. Des complications supplémentaires ne feraient que freiner un processus déjà exigeant, et cela compliquerait fortement la mise en place de zones 30 dans les villages et sur le chemin de l'école, pourtant attendues par la population.

De ce fait, la Municipalité a fait savoir à l'Union des villes suisses (UVS) et l'Union des Communes Suisses (UCS) qu'elle s'associait à la démarche de lettre ouverte transmise à ce sujet à M. le Conseiller fédéral Albert Rösti, en signant l'appel cosigné par quelque 600 communes du pays.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER) est satisfait de la réponse municipale.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais rappeler encore une fois, que le combat se situe autour des traversées de localité de nuit à 30 km/h, la majorité de ce Conseil est d'accord que, pour certains tronçons et certains villages, une limitation à 30 km/h est recommandable et acceptable. Nous y sommes favorables, mais c'est surtout concernant les traversées de localités de nuit, car passer de Vevey à Villeneuve de nuit à 30 km/h est insupportable. Une fois de plus, je constate que la Municipalité, au nom de la ville de Montreux, rejoint un appel dont l'objet a été refusé par la moitié de ce Conseil. Votre avis ne nous représente pas et je ne comprends pas que vous puissiez vous joindre à un appel sans repasser par une décision, je trouve cela inacceptable.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Je voulais juste préciser que nous parlions des zones 30 et pas du 30km/h de nuit, ce sont deux choses différentes, votre commentaire n'est donc pas approprié.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12.4 Interpellation de M. Paul Wetzel intitulée « Interpellation au sujet des accès des hauts de Chernex »

M. Paul Wetzel (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues du Conseil,

Ce sont les récents événements liés au projet de fermeture du passage piéton du sentier du Craux au travers des voies du MOB, qui a aussi fait l'objet d'une interpellation lors du dernier Conseil par mes collègues Olivier Raduljica et Mathieu Ehinger, qui motivent ma présente intervention.

Pour rappel ou information, les routes et sentier qui composent ce quartier situé au nord de la gare de Chernex sont : - Le chemin de Chamby, avec une pente de 28% - Le chemin du Cloalet qui a par endroit une largeur de 2,5 m. - Le chemin des Marais, avec une pente de 34% - Le chemin de la Traversaire - Le sentier piétonnier du Craux

En guise de comparaison, la déclivité maximale pour les autoroutes suisses est de 4,2% ! Depuis des décennies, la problématique des accès entre le village de Chernex et les hauts dudit village a été source de multiples discussions et surtout de promesses jamais tenues.

La plus récurrente faite aux personnes désirant s'installer dans ce quartier est qu'un accès moins rébarbatif sera prochainement fait. Dans mon cas, ces promesses datent de 1971 ... Il y a eu entre autres deux projets qui n'ont jamais vu le jour, à savoir un avec un passage sous-voie situé à la route du Cloalet et un autre, avec un accès depuis la route de Chaulin. Pour ces raisons, l'argument trop souvent entendu « vous avez choisi d'habiter là-bas, c'est à vous d'assumer » ne peut pas être utilisé.

Les hauts de Chernex sont composés d'une quarantaine d'habitations, qui ont toutes été construites suite à des mises à l'enquête approuvées par la Commune de Montreux. Lorsqu'on donne un permis de construire, il faut aussi assumer les besoins qui en découlent, et pas seulement faire le calcul des entrées d'impôts y relatives, car les habitants de ce quartier font bien partie des sponsors financiers de notre commune.

Les chemins susmentionnés, qui sont les plus raides de la commune, ne comportent aucun trottoir et ne permettent pas à deux véhicules de se croiser sans utiliser un évitement privé. Il n'y a aucun service régulier de voirie. Autant le chemin du Cloalet que celui de la Traversaire présentent un affaissement qui va requérir des travaux de rénovation dans un futur proche.

Au mois de mars de cette année, un incendie d'une haie attenante à une habitation du chemin des Marais s'est déclaré autour des 20h00. De par la complexité des chemins d'accès, il a fallu 37 minutes pour que les moyens d'extinction des pompiers soient sur place. Les projets du MOB, dans le cadre de la rénovation de la gare de Chernex, comportent une fermeture définitive du passage à niveau du chemin de Chamby. Sans autre possibilité de passage, il n'y aura plus d'accès routier direct entre le village de Chernex et les hauts de Chernex. La seule solution sera de passer par le chemin des Marais et sa rampe de 34 % pour finalement déboucher sur la route Chamby – Sonzier. Il n'est pas imaginable de n'avoir que cette seule option pour accéder à ce quartier.

Et sans la mobilisation citoyenne pour garder le passage piétonnier du sentier du Craux ouvert, il en aurait été de même pour les piétons qui pour venir à Chernex auraient dû monter sur Chamby pour ensuite descendre ou par Chaulin, ou par Sonzier !

Soit à cause de la confusion entre chemin du Cloalet et route du Cloalet, soit lors de bouchons sur la Riviera, il n'est pas rare de trouver des automobilistes ayant suivi leur GPS et complètement paniqués dans une situation dangereuse sur les chemins des hauts de Chernex.

Au vu de ces éléments, je prie la Municipalité de répondre aux questions et remarques suivantes :

- Qu'en est-il des travaux de rénovation des chemins du Cloalet et de la Traversaire ?
- Est-il vrai que la commune a reçu un courrier du MOB en septembre 2024 concernant la fermeture du passage ferroviaire du sentier du Craux et, si oui, pour quelle raison n'y a-t-il eu aucune communication aux habitants concernés ?
- Vu la fermeture planifiée du passage à niveau du chemin de Chamby, quel projet la Municipalité a-t-elle prévu pour garantir l'accès routier aux hauts de Chernex ?
- A quelle échéance ce projet pourra-t-il voir le jour ?
- Est-il possible de dissocier ce projet en le réalisant avant la rénovation de la gare de Chernex ?
- Sur la possibilité de mettre les accès aux hauts de Chernex en « bordiers autorisés » pour éviter l'afflux d'automobilistes, dû à leur GPS.

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses apportées à cette interpellation.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous informons, étant donné que plusieurs services sont concernés par votre interpellation, que cela demandera une concertation interne avant de pouvoir vous répondre avec précision, merci d'en prendre bonne note.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12.5 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée « Sécurité piétonnière : mobilité douce et trottoirs fictifs à Brent, Fontanivent et Chailly »

Mme Susanne Lauber Fürst (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

La sécurité des piétonnes et piétons dans les villages de Brent, Fontanivent et Chailly préoccupe les habitantes et habitants depuis de très nombreuses années. Dans le même temps, la Municipalité affirme, depuis le début de cette législature, sa volonté de développer la mobilité douce et de renforcer la sécurité des usagers vulnérables, dans le cadre du plan de la mobilité. La stratégie de durabilité de la Commune, dans son chapitre « Relier les espaces de vie », place d'ailleurs, comme première action prioritaire, le développement des espaces piétonniers dans les villages et les quartiers. Pourtant, plusieurs zones restent aujourd'hui dangereuses et dépourvues d'aménagements adéquats.

La Société Villageoise de Brent et Environs (SVBE) m'a toutefois informée qu'à la suite du feu vert du Canton, le passage piétons supprimé en 2022/2023, lors des travaux de renouvellement de la chaussée de la route de Brent, sera remis en place au niveau de l'immeuble n° 37 de la route de Brent. Notre village est soulagé de pouvoir disposer à nouveau de ce passage piétons, et je remercie la Municipalité pour ses efforts de vouloir permettre sa réalisation encore cette année, si les conditions météorologiques le permettent.

La présente interpellation porte néanmoins sur deux points principaux :

1. Le cheminement piétonnier entre Chailly, Brent et Fontanivent, voté en 2021 ;
2. La dangerosité persistante de la route cantonale reliant Brent et Fontanivent, où les piétons demeurent exposés à des risques quotidiens.

Objet 1 : Cheminement piétonnier entre Chailly, Brent et Fontanivent

En 2021, le Conseil communal a adopté le Préavis n° 17/2021 de la Municipalité, relatif à la création d'un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, en coordination avec les travaux cantonaux sur la route de Brent. La Municipalité affirmait clairement, dans son préavis, que ce projet faisait partie des itinéraires piétonniers prioritaires.

Le préavis prévoyait notamment la réalisation d'un tronçon piétonnier, afin d'éviter que les piétons ne soient contraints d'emprunter le tracé de la route cantonale, dépourvue de trottoir et comportant plusieurs virages en épingle à cheveux à faible visibilité. L'objectif était d'assurer une traversée plus sûre.

En vue de la mise en place de ce tronçon, la commission avait proposé de réduire le nombre de lampadaires prévus dans le préavis municipal pour cette zone, de seize à six, afin de

réduire les coûts et de limiter la pollution lumineuse. Cette réduction avait été acceptée par le Conseil communal et les habitants concernés, dans l'attente expresse que le cheminement piétonnier soit réalisé.

Or, quatre ans plus tard, ce tronçon n'a toujours pas été construit. Les piétons doivent emprunter une portion étroite, non protégée et particulièrement dangereuse de la route cantonale, de jour comme de nuit.

Selon les informations obtenues de la Société Villageoise, la Municipalité rencontrerait des difficultés liées aux droits de passage. Dans cette situation, notre Conseil aurait peut-être dû opter, au minimum, pour l'installation des 16 lampadaires initialement prévus, afin de garantir une meilleure visibilité nocturne.

Questions à la Municipalité

1. Pourquoi la réalisation du tronçon piétonnier, prévue au Préavis 17/2021, n'a-t-elle pas été effectuée ? Quelle est la situation concernant les droits de passage ?
2. Dans quel délai la liaison piétonnière entre Chailly, Brent et Fontanivent sera-t-elle réalisée ?

Objet 2 : Dangerosité persistante de la route cantonale entre Fontanivent et Brent – trottoir fictif et absence d'aménagement piétonnier sur un tronçon critique.

Le tronçon de la route de Brent reliant le village de Brent à Fontanivent reste aujourd'hui extrêmement dangereux pour les piétons. Entre les numéros d'immeubles 47 et 37 de la route de Brent, sur plus de 200 mètres, il n'existe aucun trottoir ni aménagement piétonnier, seulement une ligne jaune vétuste, qui longe la chaussée sans offrir de protection réelle. Les piétons doivent ainsi circuler sur la route elle-même, dans un secteur étroit, à visibilité réduite, exposés directement au trafic motorisé.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle se situe dans une zone résidentielle empruntée quotidiennement par des familles, des enfants et des personnes âgées, se rendant vers Fontanivent et notamment la gare du MOB, Chailly ou les arrêts VMCV.

À titre de comparaison, la Commune de Blonay – Saint-Légier a su aménager, sur le même axe cantonal, un magnifique chemin piétonnier séparé et paysager, démontrant qu'une telle solution est techniquement possible et compatible avec la coordination cantonale.

Questions à la Municipalité

1. La Municipalité est-elle consciente que le tronçon entre les immeubles n° 47 et 37 de la route de Brent ne comporte aucun aménagement piétonnier, seulement une ligne jaune vétuste ?
2. Quelles démarches ont été entreprises auprès du Canton pour améliorer la sécurité des piétons sur cette portion ? Envisage-t-elle de refaire la ligne jaune, en même temps que la remise en place du passage piéton ?
3. La Municipalité peut-elle s'inspirer de l'exemple de Blonay – Saint-Légier, afin de réaliser un aménagement similaire sur le territoire de Montreux ?
4. Dans quel calendrier s'inscrit la mise en conformité de ce tronçon avec les objectifs du plan communal de mobilité douce ?

Objet 1 : Cheminement piétonnier entre Chailly, Brent et Fontanivent

ANNEXE 1



www.cartoriviera.ch

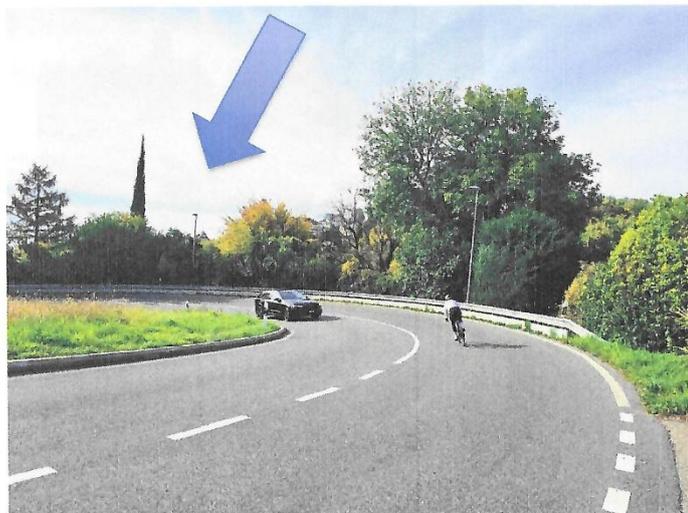


- Liaison piétonne Fontanivent - Chailly
- Liaison piétonne Brent - Chailly
- Liaison piétonne avec le stade des Mirobalans

Echelle : 1/1000
 Coordonnées : 2559993 / 1144960
 Date d'impression : 04.05.2021

LEGENDE

- Itinéraire de randonnée piétonne avec arrêt de halte
- Tracé de la route piétonne
- Itinéraire piétonnier
- Itinéraire piétonnier



M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Madame l'interpellatrice, nous vous remercions de votre interpellation. A ce stade, il nous paraît important de préciser que l'entier du réseau routier, que vous évoquez dans le cadre de votre interpellation, ne dépend pas de la commune. Il y a une majorité de routes cantonales qui sont concernées. Par rapport au passage piéton que vous mentionnez, nous pouvons vous dire que ce dossier est, hélas, un dossier au long cours, un dossier presque clos, un dossier pour lequel les exigences posées par le Canton nous ont donné du fil à retordre depuis trois ans. Grâce à la persévérance des habitants du village, de la SVBE et des services communaux, l'issue de ce dossier est heureuse. C'est aussi la démonstration que lorsqu'il y a une unité et un engagement derrière un objet, nous arrivons ensemble à faire bouger les lignes, malgré la complexité de l'administration cantonale.

L'implication du village a été remarquable dans ce dossier, il faut le souligner. Ceci étant dit les questions que vous soulevez font partie de celles actuellement en traitement par nos services.

Le projet d'agglomération PA5 contient aussi plusieurs mesures destinées à favoriser la mobilité douce et qui pourraient bénéficier de co-financement fédéral. Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler que, malgré ce probable co-financement, les projets que vous listez et d'autres, nécessitent des moyens financiers et humains. Vu ce qui précède, nous ne pouvons que nous réjouir de votre plein appui aux démarches initiées.

Pour résumer, oui il reste du travail à accomplir et c'est cela qui est motivant. Ceci étant dit une réponse écrite nous permettra de vous apporter davantage de précisions sur les études et travaux projetés.

Mme Susanne Lauber Fürst (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à M. le Municipal pour ses réponses préliminaires. Je rappelle quand même que pour ce tronçon piétonnier, il est indiqué dans le préavis 17/2021, qu'il est entièrement à la charge de la commune.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12.6 Interpellation de M. Olivier Müller intitulée « notre futur PACom sera-t-il équilibré et représentatif ? »

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux

Voilà 5 ans et demi que notre Tribunal fédéral invalidait le PGA de la Commune de Montreux, principalement en raison d'une utilisation de la zone réservée non conforme au droit. Depuis, certains ont dit, surtout à gauche, qu'il s'agissait alors d'un PGA de droite. Aujourd'hui, il nous semble voir certains signaux clairs, en tout cas à droite, qu'on semble plutôt sur le chemin d'un PACom de gauche. Ne devrait-on pas avoir plutôt un PACOM pour l'ensemble des Montreusiennes et des Montreusiens ?

On vous rassure, le PLR ne va pas déjà tirer sur un plan qui n'existe pas encore, mais il s'interroge fortement sur les démarches effectuées jusqu'à ce jour et sur celles qui vont suivre. Rappelons-le, notre Conseil communal est l'instance unique et souveraine pour adopter le plan qui sera présenté par la Municipalité. Il apparaît que la stratégie territoriale

s'est plutôt basée sur une démarche participative à l'aide d'un groupe citoyen toujours secret et pas forcément représentatif plutôt que sur les interventions au conseil communal, certaines acceptées par l'ensemble du conseil et d'autres refusées par une courte majorité, de gauche uniquement.

Afin d'éviter des amendements trop nombreux lors de la validation finale du PACom, amendements dont le conseil ne maîtrise pas forcément la portée juridique, il est donc particulièrement important de tenir compte à l'avance de l'ensemble des sensibilités politiques de cette commune. Il ne faut pas créer de frustration, ni à droite, ni à gauche, ni au centre. Un PACom c'est aussi certainement un consensus politique.

La composition et la représentativité politique du groupe citoyen ont été questionnées dans une interpellation de mon collègue Mathieu Ehinger « qui est le groupe citoyen et quel est son rôle » du 4 septembre 2024. M. le Municipal Walther avait alors confirmé « il n'y avait rien de secret, mais il s'agit d'une démarche formelle. Nous ferons le nécessaire ».

Ayant eu le retour de deux membres à sensibilité politique de droite appartenant à ce groupe, ils nous ont rapporté qu'ils se sont sentis bien seuls. D'ailleurs, dans le rapport de la démarche participative, où les participants répondaient à des thématiques et des questions préformulées, ne figurent pas une seule fois le mot « emploi » ni le mot « économie ». Heureusement que le postulat de notre collègue Olivier Mark « Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler » a ensuite été accepté le 3 septembre dernier pour ré-équilibrer les enjeux. Pour autant bien sûr que ce postulat accepté déploie réellement certains effets sur le futur PACom.

Le 29 octobre dernier, il y a eu un atelier sur la stratégie territoriale à l'attention du Conseil communal, après que cette stratégie a été arrêtée par la Municipalité. Lors de cet atelier, le manque d'intérêt de certains partis a été relevé, même par notre administration générale, qui a enjoint les partis sous-représentés à s'inscrire. Outre cette étonnante participation, le groupe PLR s'étonne également que l'un de buts annoncés le 8 octobre de cet atelier, à savoir de faire réagir sur la stratégie territoriale, n'ait pas été réellement abordé. De la majorité des membres PLR présents, cet atelier a été ressenti comme une séance alibi, dont l'objectif est peut-être de faire croire que le Conseil communal a été consulté de manière sérieuse et responsable. Ce n'est pas notre sentiment et, d'ailleurs, à quoi bon a servi cet atelier, puisque la stratégie a déjà été décidée avant. Dans le communiqué de presse du 9 octobre dernier, la Municipalité a d'ailleurs bien précisé que c'est la concertation publique qui a orienté les choix stratégiques. Concertation pour laquelle le Conseil communal était donc absent.

Nous avons enfin aussi appris par un communiqué de presse du 21 octobre 2025 que la Commune de Montreux s'est dotée d'un nouveau Plan Directeur Communal des énergies. Cela n'a pas été communiqué ou commenté plus en détail, le 8 octobre dernier ou ce soir. Pourtant, il est indéniable qu'un tel plan est un document-cadre qui, comme le PACom, édicte des principes de base du développement de notre commune. A ce titre, le Conseil, comme organe délibérant, devrait le valider ou, au moins en prendre acte officiellement, comme cela a pu se faire dans d'autres communes vaudoises.

Voici les questions posées à la Municipalité :

- 1) Est-ce que les noms des membres du groupe citoyen peuvent enfin être, comme promis, transmis au conseil communal ?
- 2) Est-ce qu'il y aura un document distribué au Conseil communal qui synthétisera l'atelier du 29 octobre dernier et à quoi a servi cet atelier ?

- 3) Le Conseil communal de Montreux pourra-t-il être consulté en 2026 sur le PACom avec une convocation officielle avec jetons de présence, pourquoi pas dans une séance spécifique dédiée au PACom ?
- 4) Pour quelles raisons est-ce que le Plan Directeur communal des énergies n'a-t-il pas été soumis au Conseil communal ? Quelle base légale l'autorise ?
- 5) Est-ce que d'autres Plans directeurs communaux sont prévus et, si oui, lesquels et seront soumis à l'approbation du Conseil communal ?
- 6) Combien de recours sont encore pendants concernant le plan des zones réservées et quelle est l'influence de ces recours sur le PACom en cours d'élaboration ?
- 7) Quel est le planning pour l'examen préalable et est-ce que l'horizon de 2028 pour l'entrée en vigueur du futur PACom est toujours d'actualité ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, je remercie M. l'interpellateur de flatter la Municipalité, notamment moi, qui suis souvent perçu comme très peu à gauche par plusieurs membres de la gauche. Cela étant dit, n'ayant pas reçu vos questions suffisamment tôt ou ayant confondu votre interpellation avec celle de M. Roch, une réponse écrite, vous sera transmise.

12.7 Interpellation de M. Samuel Roch intitulée « PACom, stratégie villageoise »

M. Samuel Roch (PLR)

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

La thématique du traitement des villages dans le futur PACom a déjà été abordée à plusieurs reprises avec, notamment, l'acceptation en 2022 par notre Conseil du postulat de M. Müller « Pour un PACom qui tienne compte de nos villages ». Elle a aussi été abordée dans la synthèse de la nouvelle stratégie territoriale, puis, partiellement aussi, lors de l'atelier participatif destiné aux conseillères et conseillers communaux du 29.10.2025.

Tout d'abord, j'ai été interpellé par le diagnostic qui est fait de Fontanivent dans la synthèse de la stratégie territoriale qui décrit ce lieu comme l'alter ego de Chernex, offrant services de base et commerces de proximité. Cela ne me semblait pas correspondre à la réalité de ce lieu. Je ne m'y suis pourtant pas attardé et ai continué ma lecture.

C'est ensuite ma présence à l'atelier participatif qui a remis ce sujet au centre de l'attention. D'abord un rappel succinct de ce qu'est la notion de centralité a été donné, soit, du moins selon ce que j'en ai retiré, un doux mélange de densité d'habitations, de mixité des services, de concentration des activités, d'accessibilité et de l'existence d'un centre permettant une vie sociale active et intergénérationnelle. Puis, l'atelier auquel j'ai participé s'est focalisé sur le développement de Fontanivent et diverses remarques ont pu être données par les uns et les autres. En fin d'atelier, les conclusions ont été présentées dans la précipitation en vue du respect de l'horaire impératif de fin de l'atelier à 22h00 sans donner lieu à des discussions. A ma grande surprise la conclusion donnée sur ce thème précis indiquait que Fontanivent devait devenir une centralité ce qui contredisait totalement les remarques que j'avais pu faire durant l'atelier. Mon sentiment était alors que les conclusions données reflétaient plus la stratégie territoriale pré-établie que les réelles discussions tenues un peu plus tôt.

Puis avant de nous quitter, j'ai pu discuter avec deux des animatrices qui travaillent activement sur le mandat donné par Montreux. A mon grand étonnement, je me suis aperçu

que mes deux interlocutrices n'avaient absolument jamais entendu parler de la notion d'Association de village, si spécifique à notre commune.

Cette découverte, associée à mon incompréhension sur les réflexions émises autour de Fontanivent qui me semblent laisser percevoir une totale méconnaissance du lieu, ont fait germer en moi quelques doutes, d'où mes questions suivantes à la Municipalité

1. Les personnes en charge du mandat d'accompagnement selon le Préavis N° 24/2023, aussi nombreuses soient-elles, ont-t-elles été sensibilisées spécifiquement à la dynamique et à la réalité individuelle de chacun des 14 villages montreusiens ?
2. Comment est-il possible que certains-es des personnes en charge de ce dossier n'aient pas connaissance de l'existence des Associations de Village, qui, certes, ne sont pas en charge de l'urbanisme de leur lieu mais qui ont tout de même une importance prépondérante lors des développements significatifs de leur village ?
3. La Municipalité a-t-elle véritablement pris la mesure du message transmis par le Conseil communal lors de l'acceptation du postulat de M. Müller cité au début de l'interpellation?
4. Les diagnostics présentés dans la synthèse de la stratégie territoriale, notamment concernant Fontanivent, émanent-ils majoritairement de la Municipalité selon sa connaissance implacable de la commune ou des études menées par les mandataires ?
5. Quels sont les points majeurs qui amènent la Municipalité à conclure que Fontanivent doit devenir une centralité au sens urbanistique du terme ?
6. La Municipalité considère-t-elle les conclusions données à l'issue de l'atelier participatif comme étant les conclusions d'une concertation fiable et objective avec le Conseil communal ? Je remercie la Municipalité pour ses réponses et vous remercie pour votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, si la Municipalité prend note de la réaction de l'interpellateur, elle regrette ce qui ressemble à un procès d'intention, sur la base d'un atelier participatif dont les conclusions n'ont pas encore été posées sur le papier, et avec un « tri sélectif » des faits et des activités qui s'y sont déroulées.

La Municipalité rappelle s'être engagée à impliquer le Conseil communal dans l'élaboration du PACom, et de communiquer de façon transparente sur l'avancement et les différentes étapes, tout en intégrant les réflexions et attentes du CC, de la population, des associations faitières, et des services communaux et cantonaux. En ce sens, nous allons bien plus loin que les exigences légales et réglementaires en la matière.

Rappelons aussi qu'un 2e atelier, avec des représentants de la population, a eu lieu samedi 8 novembre. Il faudra donc nous laisser un peu de temps pour synthétiser les retours et partager les conclusions nécessaires pour la suite de l'étude – il sera notamment intéressant de relever que les deux groupes (Conseil communal et Groupe citoyen) ne convergent pas sur tous les points.

La Municipalité rappelle que la démarche participative vise, non pas à enfoncer des portes ouvertes, mais à confronter l'expertise technique avec l'expertise d'usage des lieux, celle du Conseil et celles de la population, représentée par le Groupe citoyen. Comme expliqué en introduction de l'atelier auquel M. l'interpellateur a participé, l'objectif était bien de confronter les grands principes, dont ceux demandés par le Conseil communal, à la réalité

du terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de thématiser cette question des centralités, avec des cas « particuliers » que sont Fontanivent et Chernex, plutôt que de consulter sur des secteurs consensuels comme le Vieux-Clarens ou les Planches.

S'agissant des centralités, celles-ci avaient été définies déjà dans le cadre du projet d'agglomération, et il s'agit donc, dans le cadre du PACom, de challenger cet élément. La réaction de M. l'interpellateur semble démontrer que ce choix était pertinent.

Nous pouvons enfin vous rassurer. Si M. Roch conteste le niveau de connaissances du contexte local après le contact des deux collaboratrices surtout chargées de participer à l'animation de l'atelier, un échange avec le chef de service de l'urbanisme, le chef de projet pilote du mandat ou la responsable de la démarche participative, voire même le Municipal en charge de l'urbanisme, tous présents, aurait permis une réponse plus circonstanciée et plus complète.

Enfin, la Municipalité s'étonne que des propos de M. l'interpellateur laisse penser qu'il n'y a pas été possible de partager ses points de vue. En effet, un temps d'échange a eu lieu, certes court en raison des délais, mais couplé à un moment d'apéritif et la parole n'a pas été prise sur ce thème à cette occasion.

En réponse aux questions spécifiques :

1. *Les personnes en charge du mandat [...] ont-elles été sensibilisées à la réalité des 14 villages Montreusiens ?*

Oui. C'est un des thèmes importants de la stratégie territoriale qui vous a été partagée. Notons aussi que le Groupe citoyen représente aussi les intérêts des différents secteurs de Montreux.

2. *Comment est-il possible que certaines personnes [...] n'aient pas connaissance de l'existence des Associations de village ?*

Vous évoquez deux collaboratrices qui ont intégré récemment le groupement de mandataires. Nous pouvons bien évidemment vous confirmer que tant les pilotes du projet au sein du service de l'urbanisme que le chef de projet pilote et la responsable de la démarche participative sont au fait de la réalité montreusienne et de l'existence des associations de village.

3. *La Municipalité a-t-elle véritablement pris la mesure du message transmis par le Conseil communal lors de l'acceptation du postulat de M. Müller ?*

Oui.

4. *Les diagnostics, présentés dans la synthèse de la stratégie territoriale, notamment concernant Fontanivent, émanent-ils majoritairement de la Municipalité selon sa connaissance implacable de la commune ou des études menées par les mandataires ?*

La question semble pour partie rhétorique. Les diagnostics ont été élaborés par les mandataires et les grands principes ont fait l'objet d'une approbation de la Municipalité dans le cadre du document de stratégie territoriale partagé avec vous. Encore une fois, le fait de vous interroger, dans le cadre d'un atelier participatif, sur des sites plus complexes, tels que Fontanivent ou Chernex, avait pour but de bénéficier de l'expertise locale pour affiner et

approfondir la réflexion, au-delà des grands principes. Cette approche, assumée, vous a été communiquée lors de l'introduction, puis lors de la conclusion de l'atelier.

5. *Quels sont les points majeurs qui amènent la Municipalité à conclure que Fontanivent doit devenir une centralité au sens urbanistique du terme ?*

Les critères, à l'échelle de l'agglomération, sont les suivants :

- le niveau de desserte en transports publics ;
- la densité de population existante ;
- les potentiels à bâtir théoriques identifiés à ce stade.

Comme expliqué dans l'atelier, l'enjeu à Fontanivent reste qu'une densification sans « centralité » conduirait à un développement du secteur sous forme de « cité dortoir » orientée uniquement sur le logement, ce qui ne répondrait pas aux objectifs de qualité urbaine et de vivre ensemble que la Commune s'est fixés.

6. *La Municipalité considère-t-elle les conclusions données à l'issue de l'atelier participatif comme étant les conclusions d'une concertation fiable et objective avec le Conseil communal ?*

D'une part, les conclusions de ces deux ateliers participatifs (Conseil communal et Groupe citoyen) n'ayant pas encore été produites, la Municipalité peut difficilement se prononcer. Enfin, nous rappelons que les ateliers participatifs sont un moment de travail, ensemble, qui n'ont pas vocation à remplacer une consultation formelle du Conseil communal dans son ensemble, ne serait-ce que parce que la pondération des forces politiques n'est pas assurée.

Dans cette phase d'élaboration, la Municipalité mène des consultations, afin de nourrir ses réflexions et arbitrages. En aucun cas, elle ne prétend qu'il s'agit de conclusions objectives. Il serait même peu pertinent de viser des positions objectives du Conseil communal en cours d'élaboration du PACom, car cela créerait une confusion entre le rôle décisionnel que la loi attribue au Conseil communal, en fin de processus, avec ces démarches intermédiaires.

C'est bien en récoltant un ensemble de retours de publics-cibles différents, dont le Conseil communal, que la Municipalité sera en mesure d'élaborer un PACom répondant aux attentes du plus grand nombre.

M. Samuel Roch (PLR) même si je n'en partage pas tous les propos, les réponses municipales me satisfont.

M. le Président

Avant de passer au point suivant, lors de la dernière séance du Conseil, j'ai reçu des interpellations à la dernière minute, dorénavant, si vous ne m'adressez pas au moins le titre de votre interpellation à l'avance, celle-ci ne sera pas portée à l'ordre du jour.

13 Autres objets s'il y a lieu et divers

13.1 Réponse à la simple question de M. Vincent Tschopp relative à la circulation des cyclomoteurs rapides sur les quais.

13.2 Réponse à la simple question de M. Quentin Talon, intitulée « Route Basset – Maladaire ».

M. Samuel Roch (PLR)

Je souhaiterais réagir sur vos propos concernant le dépôt des interpellations, deux questions me viennent à l'esprit :

1. dans quel délai souhaitez-vous fixer cette nouvelle mesure ?
2. et sur quelle base légale est-elle applicable ?

M. le Président je n'ai pas de base légale pour l'appliquer, toutefois il est très désagréable, de recevoir une interpellation en dernière minute et de devoir ajouter le titre à l'ordre du jour quelques minutes avant de débiter la séance du Conseil. Si le titre de cette dernière m'est transmis jusqu'à 30 minutes de l'heure du début du Conseil, elle sera ajoutée à l'ordre du jour.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Madame et Messieurs,

J'ai deux interventions, puis-je les développer l'une après l'autre ?

M. le Président valide cette demande, mais lui demande d'être bref.

Je déclare tout d'abord mes intérêts, je suis membre du comité de l'association pour la sauvegarde des Grands Prés (ASGP).

Dans son interpellation sur les Grands Prés, M. Giuliano se préoccupe du terme parc naturel, qu'il soit rassuré, il s'agira tout simplement d'un parc privilégiant la nature par opposition à un parc dans le style du parc Donner. Il n'a jamais été question de s'inscrire dans la démarche légale de la loi fédérale. M. Giuliano, prétend ensuite que l'initiative consistant à faire des Grands Prés un parc se résumerait à laisser cette parcelle en zone de verdure et à abroger le PPA. C'est évidemment faux, les opposants à l'initiative n'ont eu de cesse de rappeler que l'aménagement du parc aurait un coût. Ils ont articulé le chiffre de CHF 2 millions en soulignant que cela pourrait être plus. Personne ne sait combien cela coûtera, mais il y aura un investissement à faire. Le texte de l'initiative est clair, il s'agit de faire une zone de verdure pour la promotion de la biodiversité et une aire de loisirs pour le public. Les buts seront atteints en investissant dans des aménagements spécifiques. Rappelons que nous dépensons déjà des sommes considérables pour des aménagements de place de jeux par exemple. Il est évident que l'aire de loisirs devra être créée selon la volonté populaire et il en sera de même pour la promotion de la biodiversité. À la lecture, nous comprenons que l'objectif de l'interpellant est de remettre en cause le projet voté par la population, contrairement à ce qu'il prétend. Nous allons veiller à ce que la volonté populaire, exprimée par un vote massif en faveur de l'initiative, soit respectée dans son intégralité. De manière positive, signalons que de très nombreuses personnes ont déjà décidé de parrainer des arbres, en versant des dons à l'ASGP ; cet argent est précieusement gardé dans le but futur de financer la plantation d'arbres.

Par ailleurs, l'ASGP a contacté la Municipalité pour évoquer les possibilités d'obtenir des soutiens financiers publics. Pour l'aménagement du parc, il existe aussi des fonds privés

disponibles et il sera possible de les solliciter le moment venu. L'ASGP sera proactive dans ce but pour soutenir les démarches de la Municipalité.

En conclusion, au lieu d'essayer de faire maintenant de ce lieu un simple terrain vague, M. Giuliano devrait plutôt voir le potentiel de détente, de sensibilisation et d'éducation qu'offrirait le parc, très naturel, des Grands Prés.

M. le Président se permet de préciser à M. Gétaz comme sa prise de parole concerne une interpellation dont la réponse écrite a été donnée ce soir, qu'il aurait dû prendre la parole au point concerné.

Deuxième prise de parole de **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Montreux Libre souhaite prendre rapidement la parole concernant le recours déposé contre la validité de l'assermentation, subsidiairement de l'élection de Mme Rodica Rosu Fridez au Conseil communal.

Comme nous en avons informé le Conseil par courrier adressé au Président, Montreux Libre a déposé un recours questionnant la manière dont Madame Rodica Rosu Fridez a manœuvré pour parvenir à siéger au Conseil communal au PLR.

A la suite du départ de Mathieu Burkhart membre du groupe des Libres, en raison de son déménagement hors de la commune, Mme Rodica Rosu Fridez a eu la possibilité d'entrer au Conseil communal comme membre de Montreux Libre.

En toute bonne foi, nous avons pensé qu'elle respecterait la volonté des électrices et électeurs qui avaient voté pour la liste Montreux Libre aux dernières élections, dont elle était une viennent-ensuite. Nous avons en toute confiance fait les démarches nécessaires pour que Mme Rodica Rosu Fridez puisse se présenter comme viennent-ensuite de Montreux Libre pour remplacer M. Burkhart. Elle s'est présentée devant le Bureau du Conseil, pour être élue en tant que conseillère communale de Montreux Libre, elle a ensuite été assermentée comme conseillère communale de Montreux Libre. À peine la séance était-elle terminée qu'elle annonçait qu'elle quittait Montreux Libre pour aller siéger au PLR.

Nous avons alors compris que Mme Rodica Rosu Fridez n'avait jamais eu l'intention de faire partie du groupe Montreux Libre et que sa démarche avait pour but de lui permettre d'atteindre les rangs du PLR.

C'est cette manœuvre mensongère et contraire à toute éthique politique qui a amené Montreux Libre à recourir.

Car, en plus de tromper le parti, le Bureau et l'assemblée y compris, lors de cet acte si important que représente la prestation de serment, Mme Rodica Rosu Fridez a agi en sachant parfaitement qu'elle condamnait Montreux Libre à perdre l'accès aux commissions. Elle a, de ce fait, piétiné la volonté populaire qui a exprimé son souhait de voir Montreux Libre pouvoir participer en tant que groupe politique à toutes les instances de débat et de décision, y compris les commissions. Si Mme Rodica Rosu Fridez souhaitait faire partie du PLR, ce qui est son droit le plus strict, la bonne foi aurait dû l'amener à ne pas entrer au Conseil communal grâce à son statut de viennent-ensuite de Montreux Libre, à adhérer au PLR et à se présenter sous les couleurs du PLR lors des prochaines élections. Le recours, qui n'a pas d'effet suspensif, suit aujourd'hui des arcanes juridiques et nous constatons que Montreux Libre ne pourra probablement plus siéger dans les commissions jusqu'à la fin de la législature. Relevons enfin qu'il est choquant de voir que le PLR a validé les agissements de Mme Rodica Rosu Fridez, en l'accueillant immédiatement, sans aucune considération pour la bassesse de sa manœuvre.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention sera aussi rapide que la descente à ski de notre futur Président du Conseil lors du prochain concours. Sortez vos agendas, lors du dimanche 1^{er} février 2026 les Conseillers communaux et les Municipaux sont invités à venir s'ébattre dans la neige, aux Rochers-de-Naye. Toutes les informations suivront en janvier pour les inscriptions.

M. le Président le remercie ainsi que M. Büchler et le club de ski de Glion-Caux pour l'organisation de cet évènement.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réponds aux propos précédents de M. Gétaz, je précise et souligne qu'il n'y a aucune manœuvre du PLR pour que Mme Rodica Rosu Fridez rejoigne nos rangs. C'est sa décision, nous l'acceptons avec plaisir comme nous avons accepté les quatre transferts précédents et je ne vois pas en quoi sa venue est différente de celle de ses collègues de Montreux Libre. Cela a été validé par la DGAIC et n'a soulevé aucune discussion en plénum, les propos et l'attribution à une stratégie du groupe PLR sont totalement erronés et je les déplore.

M. Vincent Haldi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rebondir sur les propos de M. Gétaz et apporter quelques éclaircissements et corrections.

Notre collègue Mme Rodica Rosu Fridez apparaissait sur les listes Montreux Libre pour cette législature en 2021 sous la bannière le centre, formellement elle a été élue à ce moment-là. Mme Rodica Rosu Fridez a décidé de démissionner du parti Montreux Libre comme ses autres collègues démissionnaires, en réaction aux manœuvres sournoises et dilatoires de M. Gétaz lors de la dernière assemblée générale de Montreux Libre.

M. Gétaz fait preuve ce soir du véritable respect qu'il a pour la gente féminine, parce qu'il considère que Mme Rosu Fridez n'a pris sa décision que sous influence.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier grandement la Municipalité pour la magnifique fresque réalisée dans le passage sous-voie du carrefour de Chailly, c'est une très belle réalisation sur un thème qui est cher à notre commune. Je partage néanmoins la nostalgie de M. Pilloud concernant les fresques précédentes, puisqu'il y avait participé à l'école il y a quelques années.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 22 h 00, M. Lionel Moyard, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **10 décembre 2025 à 18 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Lionel Moyard

Céline Morier

De : Susanne Lauber FÜRST
Envoyé : mercredi, 29 octobre 2025 23:05
À : conseil_presidence; Morier Céline
Cc : Roch Samuel
Objet : Démission de la COREMI et de mon mandat de scrutatrice

Monsieur le Président du Conseil communal,
Madame la Secrétaire du Conseil communal,
Afin de respecter les accords entre les partis politiques, je vous informe de ma démission de la COREMI, ainsi que de mon mandat de scrutatrice au sein de notre bureau.
J'accepte volontiers de continuer à contribuer en qualité de scrutatrice suppléante.
Je vous remercie pour votre attention et pour la confiance accordée durant l'exercice de ces fonctions, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.
Susanne Lauber FÜRST
Conseillère communale

De : cfuerst
Envoyé : mercredi, 12 novembre 2025
À : Morier Céline
Objet : Démission FCR

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire,
Suite à mon changement d'affiliation politique, je vous informe de ma démission de mon mandat de suppléant à la Commission du Fonds culturel Riviera.
Je vous adresse, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, mes salutations les meilleures.

Christian FÜRST

Michael et Aurélia Buchs Wetter
[REDACTED]
1820 Montreux

Montreux, le 1er novembre 2025

Bureau du Conseil Communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Route de l'Ancien Stand 40 à la Route de Chernex – Enfants et piétons en danger

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous voudrions vous soumettre notre inquiétude pour les enfants et les piétons concernant le tronçon allant de route l'Ancien Stand 40, jusqu'à la route de Chernex.

En effet, habitant à la route de l'Ancien Stand 40, notre fils et d'autres enfants doivent prendre la route de l'Ancien Stand afin d'emprunter les escaliers de Pallens, qui les mène sur le chemin de l'école. Hors, ce tronçon de route étroit se révèle être extrêmement dangereux de par la vitesse des voitures, le manque de place pour croiser, l'absence de trottoir, mais également par le manque de visibilité sur l'ensemble du tronçon mentionné, et l'absence de signalisation de l'entrée/sortie des « Escaliers de Pallens».

Lors de discussions avec nos voisins, plusieurs ont relevé la dangerosité ainsi que le manque de sécurité pour eux-mêmes en tant que piétons lors des trajets effectués sur la rue de l'Ancien Stand et la route de Chernex. Notamment, au niveau du virage en épingle entre les deux rues, ou lors de la montée vers Pertit.

Par conséquent, nous demandons que **ces rues soit mises à 30km/h dès que possible** et que des mesures supplémentaires de prévention soient prises telles que ; (Cf photos ci-jointes : situation actuelle/ marquage proposé)

- Dès le panneau mentionnant « Pallens » ; d'un panneau de signalisation de 30km/heure, un panneau de signalisation demandant de faire attention aux enfants, d'un gendarme couché, et également d'un indicateur de vitesse.
- A l'abord des « escaliers de Pallens » ; un panneau indiquant la sortie de piétons des escaliers, des poteaux (comme ceux posés sur la route des Collondales).

Nous nous tenons à disposition pour toutes précisions, en vous remerciant d'avance de votre considération, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer, nos salutations distinguées,

Michael et Aurélia Buchs Wetter



Copie : Dicastère durabilité et espace public, Route de Brent 6, 1816 Chailly-Montreux

En co-signataires : les voisins aux abords de la route de l'Ancien Stand et de la route de Chernex

1

Marquage Actuel



Proposition de Marquage



2



3